

COMMUNE DE MARGENCEL

Haute-Savoie

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 JUIN 2016

Le trente du mois de juin de l'an deux mille seize, à vingt heures, le Conseil Municipal de Margencel, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre RAMBICUR.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Etaient présents : M. Jean-Pierre RAMBICUR, Mme Dominique JORDAN, M. Yves GILLET, M. Bernard MASSOULIER, M. Franck BOUCHET, M. Gérard BAUDET, M. Daniel BROUZE, M. Bertrand JACQUET, Mme Anita DESUZINGE, Mme Francine JACQUIER, Mme Séverine LATOUR, M. Didier RENAUD, Mme Martine TETU, Mme Corinne THUILLIER, Mme Valérie GAILLARD, Mme Marie-Pénélope GUILLET, M. Jonathan BLONDAZ-GERARD.

Etaient Absents excusés : Mme Anne LEPIZZERA donne pouvoir à M. Franck BOUCHET
M. Christian DETRAZ donne pouvoir à M. Daniel BROUZE

Secrétaire de séance : M. Yves GILLET

Date de la convocation : le 23 juin 2016

ORDRE DU JOUR :

I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 25 MAI 2016

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 25 mai 2016, sur lequel le Conseil n'émet aucune observation.

II. SIDISST – PROJET DE DISSOLUTION

M. le maire informe le Conseil Municipal de la réception en Mairie d'un courrier de M. le Préfet en date du 17 mai 2016 relatif au projet de dissolution du SIDISST (Syndicat intercommunal d'incendie et de secours du secteur de Thonon-les-Bains). Les Conseils Municipaux des communes membres ont 75 jours pour se prononcer à ce sujet.

Mme Séverine LATOUR, déléguée au SIDISST, expose le projet de rédaction de l'avis du comité du SIDISST concernant cette dissolution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'une part de montrer son désaccord sur la dissolution du SIDISST,**
- **et d'autre part de demander le maintien du SIDISST tant que la compétence relative à la prise en charge des participations au SDIS (Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours 74) n'est pas établie au niveau intercommunal par une ou plusieurs structures pouvant se substituer à lui.**

III. PROJET DE CESSION AUX « MURIERS »

Après une rencontre entre M. le Maire et les Adjoints, le Docteur GERAY souhaite acheter le cabinet médical dont la commune est propriétaire.

Les membres du Conseil se questionnent sur cette future acquisition et le devenir de ce local. Ils ne souhaitent pas que ce local change de destination.

Mme Dominique JORDAN souhaite savoir s'il est possible de mettre une clause dans l'acte de vente concernant la revente éventuelle du local pour un autre médecin. M. Yves GILLET intervient en expliquant qu'il n'est pas possible légalement d'intégrer cette clause dans l'acte de vente.

M. le Maire explique, qu'actuellement, il est difficile de trouver un médecin et qu'il est opportun de garder le Docteur GERAY sur la commune.

Les membres du Conseil Municipal souhaitent réfléchir à cette vente et en reparler au prochain Conseil Municipal.

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de faire une demande d'estimation à France Domaine pour ce local.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser M. le Maire à demander une estimation sur la valeur de ce local à France Domaine.**

IV. POINT TRAVAUX

VOIE COMMUNALE N°3

M. Bernard MASSOULIER informe le Conseil Municipal de l'avancée des travaux de la Voie Communale n°3. Le revêtement de la route se fera du 4 au 6 juillet 2016 inclus. Une coupure d'électricité est programmée le 29 août pour finir les branchements des réseaux d'éclairages publics. L'ensemble des travaux étaient prévu mi-juillet. Mais, au vu des difficultés rencontrées avec ERDF, la fin de chantier ne sera effective que pour fin octobre 2016 (finition de certains trottoirs).

M. Franck BOUCHET questionne sur l'interruption des travaux sur la route de Bisselings pendant une semaine. M. Bernard MASSOULIER explique que suite à l'enfouissement de la fibre optique qui n'a pas été enterrée à la bonne hauteur, les bordures ont dû être décalées de 20 cm et certains riverains ont bloqué le chantier car ils n'avaient pas été consultés. Après explications et accords avec les riverains, les travaux ont pu reprendre avec une semaine de retard.

Suite au dernier Conseil Municipal, la création d'une écluse avec 3 places de parking intégrées avait été prévue sur la route de Bisselings. Certains membres du Conseil Municipal se sont rendus sur place pour voir l'accès aux habitations. Les voitures en stationnement dans l'écluse posent un réel problème de sécurité. M. le Maire propose de garder l'écluse mais de ne pas faire de place de stationnement pour ne pas gêner les sorties des habitations aux alentours.

M. Franck BOUCHET constate qu'il y a toujours eu un réel problème de stationnement à cet endroit et propose de garder ces trois places de stationnement.

M. Bernard MASSOULIER propose de faire un essai en accord avec les riverains gênés par le manque de visibilité en conservant les trois places prévues. Si cela ne convient pas, les places seront supprimées à la suite de cet essai.

ROUTE DE LA CROIX

M. Bernard MASSOULIER informe les membres du Conseil Municipal que le mercredi 1^{er} juin un camion a cassé la croix, route de la Croix. L'assurance de la commune ne prendra pas en charge ce sinistre car le véhicule n'a pas été identifié. L'entreprise FONTES a retiré la croix dans les meilleurs délais et a fourni un nouveau devis pour la reconstruction avec un rehaussement de 30 cm. Ce dernier s'élève à 17 400€ TTC.

M. le Maire explique que cette croix a déjà été cassée auparavant et qu'il serait préférable de changer de matériaux.

M. François-Xavier VACHAT a proposé à M. Bertrand JACQUET de refaire la croix en bois, la fourniture du bois étant prise en charge par la Commune.

M. le Maire propose de demander des devis pour une croix en bois et de prendre contact avec M. François-Xavier VACHAT.

ROUTE DE DURSILLY

Lors d'un ancien Conseil Municipal, M. Bertrand JACQUET avait fait part du constat qu'une partie du mur de soutènement de la route de Dursilly s'abîmait. M. Bernard MASSOULIER propose deux devis pour la réparation de ce mur de 30 mètres de longueur. Deux devis ont été fournis (40 120€ HT et 13 500€ HT).

Une convention devra être prise avec le propriétaire du terrain pour la réalisation de ces travaux car le mur est sur un terrain privé. Les travaux sont prévus à l'automne.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité de :

- **Retenir le devis de l'entreprise MARQUES pour un montant de 13 500€ HT**
- **D'autoriser M. le Maire à signer une convention avec le propriétaire du terrain pour la réalisation de ces travaux car le mur est sur un terrain privé,**
- **Prévoir les travaux à l'automne.**

ENTREE DE JOUVERNEX

M. Bernard MASSOULIER présente au Conseil Municipal le plan prévu pour la mise en place du système de ralentissement à l'entrée de Jouvernex. Un trottoir est prévu de chaque côté de la route avec deux écluses : une au niveau de la route Forestière et l'autre au niveau de l'ancienne école de Jouvernex. Une période d'essai de cet aménagement est envisagée pour une période de 6 mois. L'opportunité des deux arrêts de bus distants de 150 mètres sera à valider dans le cadre de cet essai.

M. le Maire souhaite qu'une information soit faite dans toutes les boîtes aux lettres pour prévenir les riverains. Courant octobre, une réunion publique sera organisée avec les riverains pour discuter de la pertinence de ce projet.

ACCIDENT LOCAUX COMMUNAUX

Déjà 7 voitures garées sur le parking de l'église ont traversées malencontreusement la route des Frégates déclare M. Bernard MASSOULIER. En effet, le lundi 6 juin, une voiture s'est encastrée dans la vitrine de la Brasserie « Chez Mimo » et le lundi 27 juin, une seconde voiture s'est encastrée dans la vitrine du cabinet médical. Actuellement, de petites bornes sont en place pour arrêter les voitures, mais avec la vitesse, les voitures les franchissent.

M. Bernard MASSOULIER a demandé un devis à l'entreprise EUROPE SIGNALETIQUE pour des bornes anti-bélier. Son montant est de 6 067€ TTC pour la fourniture et la pose.

M. le Maire propose de voir la faisabilité de ce projet et la répartition financière avec le syndicat de copropriété et le propriétaire du bâtiment (Chablais Habitat).

EXTENSION DU REFECTOIRE SCOLAIRE

Mme Dominique JORDAN informe le Conseil Municipal que les travaux de l'extension du réfectoire du groupe scolaire avancent comme prévu et que l'ouverture pour le mois de septembre est confirmée.

BIEF DU REDON

Mme Marie-Pénélope GUILLET propose le devis de l'entreprise MARQUES qui s'élève à 10 700€ HT pour les travaux concernant le bief du Redon.

V. QUESTIONS DIVERSES

RADAR PEDAGOGIQUE

Lors du dernier Conseil Municipal, M. Bernard MASSOULIER a proposé l'acquisition d'un radar pédagogique que le Conseil Municipal a accepté. Deux devis ont été demandés.

Le premier devis de l'entreprise EUROPE SIGNALETIQUE s'élève à 2 112€ TTC et le deuxième devis de l'entreprise ELAN CITE est de 2 153€ TTC. Ces devis comprennent la garantie de 2 ans (pièces et main d'œuvre) et le logiciel.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de l'entreprise EUROPE SIGNALETIQUE pour un montant de 1 760€ HT.

RENTREE SCOLAIRE

Mme Dominique JORDAN annonce au Conseil Municipal que le blocage à la fermeture de la 9^{ème} classe (ouverte en septembre 2015) est maintenu pour la rentrée. Cette année 225 élèves ont été divisés en 9 classes et l'année prochaine 218 élèves sont prévus. Le poste d'ATSEM créé l'année dernière est en suspens pour le mois de septembre. Il faut donc attendre la rentrée pour en savoir plus.

VIDEO PROTECTION

Mme Dominique JORDAN et Mme Anne LEPIZZERA ont participé à une réunion concernant la vidéo protection dans les communes. Seulement 7 personnes étaient présentes. Un article est paru sur le messenger du 30 juin. Ce dispositif mis en place depuis 6 ans en Haute-Savoie permet de surveiller les flux des véhicules rentrants et sortants du territoire.

CONSEIL D'ECOLE

Mme Corinne THUILLIER et Mme Francine JACQUIER ont participé au dernier conseil d'école. La directrice Mme BONDAZ a remercié le Conseil Municipal pour toutes les aides fournies pour leurs projets.

GENS DU VOYAGE

Mme Anita DESUZINGE a constaté que les gens du voyage se sont installés sur le parking du cimetière du Dimanche 19 au Vendredi 24 juin. Elle souhaite savoir qui leur a donné l'autorisation. Mme Dominique JORDAN les a rencontrés le Dimanche 19 et leur a demandé de partir. Mme Corinne THUILLIER explique que quand on écoute les gens du voyage, ils ont toujours l'autorisation du Maire même si ce n'est pas le cas.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une procédure de mise en demeure a été demandée à la Préfecture le mardi 21 juin.

Mme Anita DESUZINGE souhaite savoir pourquoi le recours n'a pas été demandé avant. Mme Dominique JORDAN lui répond que la décision a été prise lors de la réunion des adjoints le lundi soir. Après la mise en danger des enfants lors de la pause méridienne, à l'école, le vendredi 24 juin, M. le Maire leur a ordonné de partir expressément sinon une plainte serait déposée à la Gendarmerie le samedi matin. Les gens du voyage sont partis dans la nuit de vendredi.

Mme Dominique JORDAN souhaite que le Conseil Municipal trouve un moyen pour qu'ils ne puissent pas s'installer sur la Commune. Elle souhaite également, que si cela recommence, tous les élus aient le même discours et que la procédure soit appliquée tout de suite.

Mme Anita DESUZINGE propose de mettre des portiques à chaque entrée. M. le Maire explique que ce n'est pas possible de réaliser ce projet car le bus scolaire, les bennes de collecte des encombrants et les camions pour les recyclables utilisent ce parking.

Mme Dominique JORDAN explique au Conseil Municipal que quiconque les voit s'installer prévienne la Mairie et la Gendarmerie.

Mme Dominique JORDAN informe le Conseil Municipal que le muret sur le parking du cimetière a été abîmé lors du départ des gens du voyage. Elle souhaite que les employés communaux mettent de la rubalise pour que les enfants ne montent pas dessus.

MAISON DU CHEF-LIEU

Mme Dominique JORDAN souhaite savoir le devenir de la maison du chef-lieu (propriété de la Commune) suite au départ des locataires. M. le Maire informe que de nouveaux locataires vont reprendre le logement, l'état des lieux étant prévu le 1^{er} juillet.

Mme Dominique JORDAN fait part de son mécontentement car aucune annonce n'a été publiée pour ce logement. Mme Anita DESUZINGE explique que ce logement appartient à la commune et qu'il aurait été nécessaire de passer une annonce pour donner l'opportunité à une famille de Margencel de disposer de ce logement.

APPARTEMENT ECOLE

M. Bertrand JACQUET se demande ce qu'il en est du logement au-dessus de l'école. Mme Anita DESUZINGE se questionne sur l'éventualité de créer un logement d'urgence. Mme Dominique JORDAN explique que cette éventualité n'a pas été étudiée. Le devenir de cet appartement pourrait être intégré dans le projet d'agrandissement de l'école, le projet étant à l'étude.

RECOURS

M. Jonathan BLONDAZ-GERARD informe le Conseil Municipal que M. PICCOT annonce qu'il a gagné le recours contre le permis déposé par la société ARTIS. Est-ce le cas ? M. le Maire explique qu'aucun jugement n'a été rendu à ce jour et que cette rumeur est erronée et fantaisiste.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le Jeudi 28 juillet, à 19h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40

Le Maire,

Jean-Pierre RAMBICUR

